



Pantin le, 05 février 2026

Objet : Préavis de grève jusqu'au 20 mars 2026 – dégradation grave des conditions de travail

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, nous vous informons que le syndicat CGT des Territoriaux de PANTIN dépose un préavis de grève couvrant la période allant du **13 février jusqu'au 20 mars 2026 inclus**, de 0 à 24h, pour l'ensemble des agents.

Ce préavis s'inscrit dans un contexte local extrêmement dégradé, que nous n'avons cessé d'alerter par de multiples courriers, signalements et interventions en instance, restés sans aucune réponse de la part de l'employeur.

Nous dénonçons notamment :

- l'absence totale de dialogue social et de prise en compte des alertes F3SCT ;
- le non-respect des obligations légales en matière de santé et de sécurité ;
- le fait que des accidents de service continuent à ne pas être déclarés, exposant gravement les agents et engageant la responsabilité de l'employeur ;
- la poursuite de pratiques mettant en danger la santé physique et psychique des personnels.

La souffrance au travail est aujourd'hui massive, connue et documentée.

Les agents sont à bout, épuisés, et expriment un profond mal-être face à une administration sourde, silencieuse et défaillante.

Ils n'en peuvent plus.

Faute de réponses, de mesures correctives et d'un réel engagement de votre part pour protéger les agents et respecter le cadre réglementaire, notre organisation syndicale soutient pleinement ce mouvement de grève afin de permettre aux personnels d'exprimer leur colère et leurs revendications.

Nous restons disponibles pour toute ouverture de négociations sérieuses, à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre transparent et respectueux des droits des agents.

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

La CGT – Territoriaux de PANTIN